



VILLE D'ANDENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

**SEANCE DU : 18 octobre 2021**

**Présent(e)s :**

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre  
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie-ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

**7.6.a) Règlement redevance relatif à l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et des déchets y assimilés (utilisation de sacs communaux)**

**Le Conseil, en séance publique,**

Vu les articles 41, 162 et 173 de la Constitution qui consacrent l'autonomie fiscale des communes ;

Vu le décret du 14 décembre 2000 (M.B. 18.1.2001) et la loi du 24 juin 2000 (M.B. 23.9.2004, éd. 2) portant assentiment de la Charte européenne de l'autonomie locale, notamment l'article 9.1. de la Charte;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et notamment ses articles L 1122-10 § 2, L 1122-20, L 1122-26 alinéa 1er, L 1122-30, L 1124-40, L 1132-3, L 1133-1 et 2, et L3111-1 à L3151-1 organisant la tutelle sur les communes, les provinces et les intercommunales de la Région wallonne ;

Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière d'établissement et de recouvrement des redevances communales ;

Vu la circulaire du 8 juillet 2021 relative à l'élaboration des budgets des communes et des CPAS de la Région wallonne à l'exception des communes et des CPAS relevant de la Communauté germanophone pour l'année 2022 ;

Vu la communication du dossier en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021 à la Directrice financière et l'avis de légalité rendu par cette dernière le 5 octobre 2021 dans les termes suivants :

*«Le calcul du coût vérité et l'élaboration des règlements s'y rapportant ont été faits :*

- *sur base des lois et décrets en vigueur (Cfr. Décret du 22 mars 2007 et son arrêté d'exécution du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents);*
- *dans le respect des balises imposées par le décret qui vont, pour 2022, de 95% à 110% ;*
- *sur base des recommandations de la circulaire relative à l'élaboration des budgets des communes et des CPAS de la Région wallonne à l'exception des communes et des CPAS relevant de la communauté germanophone pour l'année 2022 ;*
- *en concertation avec le Collège ;*
- *en concertation avec les services respectifs concernés par ces matières ;*
- *sur base des données transmises par le BEP, leurs recommandations ainsi que le logiciel de calcul mis à notre disposition ;*
- *en tenant compte des délais fixés par l'autorité compétente pour valider le coût vérité.*

*Sur base de ces éléments, mon avis est favorable.»*

Vu l'article 21 du décret du Conseil Régional Wallon du 27 juin 1996 relatif aux déchets et ses modifications ultérieures ;

Vu le Plan wallon des déchets « Horizon 2010 » et l'application du principe « pollueur-payeur » ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférent ;

Attendu que l'enlèvement et la gestion des déchets ménagers et des déchets y assimilés représentent une charge importante pour la Ville ;

Attendu qu'il convient de concilier les objectifs de prévention, de développement durable, de dissuasion des incivilités et d'équilibre financier ;

Attendu que le coût de la gestion des déchets ménagers doit être répercuté sur le citoyen en application du principe du « pollueur-payeur » conduisant à l'imposition d'un coût-vérité à appliquer par les communes envers leurs citoyens ;

Attendu qu'il est important de continuer, au travers de la parafiscalité, à promouvoir une réduction continuée des déchets produits ainsi qu'un tri toujours plus poussé de ceux-ci ;

Attendu qu'il est nécessaire de veiller au mieux à l'équilibre financier de la Ville ;

Attendu que sont inaccessibles, pour les camions de ramassage, les logements situés dans les rues énumérées dans l'annexe jointe au présent règlement ;

Attendu qu'il est nécessaire d'assurer le bien-être et l'hygiène dans ces rues, malgré l'inaccessibilité susvisée ;

Attendu que, pour ces logements, l'utilisation de sacs poubelles spécifiques est la meilleure solution ;

Sur la proposition du Collège ;

Après en avoir délibéré en séance publique ;

**Arrête par 20 OUI (PSD@ et MR) et 8 NON (AD&N)**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Il est établi, **pour l'exercice 2022**, une redevance sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et y assimilés (utilisation des sacs communaux) pour les personnes résidant dans un logement situé dans une des rues énumérées dans l'annexe jointe au présent règlement.

A cet effet est approuvée ladite annexe faisant partie intégrale de la présente délibération. Elle sera revêtue de la mention d'annexe et sera transcrite dans le registre des procès-verbaux du Conseil communal à la suite de la délibération.

Est également concerné par cette redevance tout autre occupant du domaine public (particuliers, associations, gens du voyage, cirques, expositions et théâtres ambulants, etc...) à l'occasion d'activités ponctuelles (cirques, théâtres en plein air, camping « sauvage », pique-niques organisés, camps scouts, mouvements de jeunesse, etc...) pour lesquelles l'utilisation de conteneurs n'est pas possible.

## **Article 2 :**

La redevance correspond au prix de vente de sacs spécifiques destinés à contenir des déchets cités à l'article 1<sup>er</sup>. Ces déchets ne pourront être déposés que dans des sacs dont les caractéristiques seront définies par le Collège communal.

## **Article 3 :**

Les sacs sont vendus **soit** en rouleau de 20 sacs d'une contenance de 70 litres, soit à la pièce.

**- Rouleau de 20 sacs : 45 euros**

**- Prix à la pièce : 2,25 euros**

## **Article 4 :**

La redevance est payable immédiatement lors de la remise du (des) sac(s) au demandeur par voie électronique ou en espèces entre les mains des agents désignés par le Collège communal qui en délivreront quittance.

## **Article 5 :**

En cas de réclamation, celle-ci doit être introduite par écrit auprès de la Direction des Service des finances, Place du Chapitre 7 à 5300 Andenne.

Pour être recevables, les réclamations doivent être motivées et introduites dans un délai de 3 mois à compter de la date d'envoi de la facture.

## **Article 6 :**

La présente délibération, accompagnée de l'avis de légalité, sera transmise dans les 15 jours de son adoption, au Gouvernement Wallon, aux fins d'exercice de la tutelle spéciale d'approbation conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Une fois le présent règlement approuvé, il sera publié conformément aux articles L 1133-1 et L 1133-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Il deviendra applicable le premier jour du mois suivant celui de sa publication par voie d'affichage et remplacera, à partir de ce moment, celui relatif au même objet adopté par le Conseil communal en date du 23 novembre 2020.

La décision de la Tutelle sera communiquée par le Collège communal au Conseil communal et à la Directrice financière conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement général sur la comptabilité communale.

***Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.***

**PAR LE CONSEIL,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

**R. GOSSIAUX**

**LE PRESIDENT,**

**P. RASQUIN**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

**R. GOSSIAUX**

**LE BOURGMESTRE,**

**C. EERDEKENS**



**Règlement redevance relatif à l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et des déchets y assimilés (utilisation de sacs communaux) – ANNEXE**

<b>Adresse</b>	<b>N°</b>	<b>Commune</b>
Rue Abbé champs	49	Andenne
Rue des Aguesses	11/RC-1	Andenne
Rue des Aguesses	11/RC-2	Andenne
Rue des Aguesses	11/RC-3	Andenne
Rue des Aguesses	11/01-1	Andenne
Rue des Aguesses	7	Andenne
Rue des Aguesses	8	Andenne
Rue des Aguesses	9	Andenne
Rue Alexis Jottard	38	Andenne
Rue Alexis Jottard	38 A	Andenne
Allée Des Bouleaux	3	Landenne
Rue aux Pierres	285	Veizin
Rue Champsia	1	Andenne
Rue Champsia	1/B000	Andenne
Rue Champsia	2	Andenne
Rue Champsia	2/A	Andenne
Rue Champsia	2 /A0-1	Andenne
Rue Champsia	3	Andenne
Rue Champsia	4	Andenne
Rue Champsia	5	Andenne
Chant d'Oiseaux	518	Landenne
Chant d'Oiseaux	519	Landenne
Rue Chaudin		Bonneville
Rue Chawagne	7	Andenne
Rue Chawagne	8	Andenne
Rue Chawagne	8/A	Andenne
Rue Chawagne	9	Andenne
Rue Chawagne	9/A	Andenne
Rue Chênu	5/A	Andenne
Rue du Cimetière	1	Seilles
Rue du Cimetière	1/A000	Seilles
Rue du Cimetière	1/B000	Seilles
Rue du Cimetière	2	Seilles
Rue du Cimetière	3	Seilles
Rue du Cimetière	4	Seilles

Rue du Cimetière	6	Seilles
Rue du Cimetière	8	Seilles
Rue du Cimetière	8/0001	Seilles
Rue du Cimetière	8/0002	Seilles
Rue Cuvelier	3/0001	Andenne
Rue Cuvelier	3/0002	Andenne
Rue Cuvelier	3/0003	Andenne
Rue Cuvelier	3/0004	Andenne
Rue Cuvelier	3/0005	Andenne
Rue Cuvelier	3/0006	Andenne
Rue Cuvelier	3/0007	Andenne
Rue Cuvelier	3/0008	Andenne
Rue Cuvelier	3/0009	Andenne
Rue Cuvelier	3/0010	Andenne
Rue Cuvelier	3/0011	Andenne
Rue Cuvelier	3/0012	Andenne
Rue Cuvelier	3/0013	Andenne
Rue Cuvelier	3/0014	Andenne
Rue Cuvelier	3/0015	Andenne
Rue Cuvelier	3/0016	Andenne
Rue Cuvelier	5	Andenne
Rue Cuvelier	7	Andenne
Rue Cuvelier	11	Andenne
Rue Cuvelier	13	Andenne
Rue Cuvelier	15	Andenne
Rue Cuvelier	17	Andenne
Rue Cuvelier	19	Andenne
Rue Delcourt	1/0001	Andenne
Rue Delcourt	1/02-1	Andenne
Rue Delcourt	1/03-1	Andenne
Rue Delcourt	1/RC	Andenne
Rue Delcourt	1/RC1	Andenne
Rue Delcourt	2/01-1	Andenne
Rue Delcourt	2/02-1	
Rue Delcourt	3	Andenne
Rue Delcourt	4	Andenne
Rue Delcourt	5	Andenne
Rue Delcourt	7	Andenne
Rue Delcourt	8	Andenne
Rue Delcourt	9	Andenne
Rue Delcourt	10/0001	Andenne

Rue Delcourt	11	Andenne
Rue Delcourt	13	Andenne
Rue Delcourt	22	Andenne
Rue Delcourt	23	Andenne
Rue Delcourt	25	Andenne
Rue Delcourt	26	Andenne
Rue Delcourt	27	Andenne
Rue Delcourt	28	Andenne
Rue Delcourt	29	Andenne
Rue Delcourt	31	Andenne
Rue des Echavées	42	Andenne
Rue des Eglantiers	1	Sclayn
Rue des Eglantiers	1/A	Sclayn
Rue des Eglantiers	2	Sclayn
Rue des Eglantiers	3	Sclayn
Rue des Eglantiers	4	Sclayn
Rue des Eglantiers	4/0001	Sclayn
Rue des Eglantiers	4/A000	Sclayn
Rue des Eglantiers	4/B000	Sclayn
Rue des Eglantiers	5	Sclayn
Rue des Eglantiers	6	Sclayn
Rue des Eglantiers	7	Sclayn
Rue des Eglantiers	9	Sclayn
Rue des Eglantiers	11	Sclayn
Rue de l'Eglise Saint Etienne	1	Seilles
Rue de l'Eglise Saint Etienne	2	Seilles
Rue de l'Eglise Saint Etienne	3	Seilles
Rue de l'Eglise Saint Etienne	4	Seilles
Rue de l'Eglise Saint Etienne	4/A	Seilles
Rue de l'Eglise Saint Etienne	5	Seilles
Rue de l'Eglise Saint Etienne	6	Seilles
Rue de l'Eglise Saint Etienne	7	Seilles
Rue de l'Eglise Saint Etienne	8	Seilles
Rue de l'Eglise Saint Etienne	10	Seilles
Rue de l'Eglise Saint Etienne	12	Seilles
Rue de l'Eglise Saint Etienne	12/A	Seilles
Rue de l'Eglise Saint Etienne	14	Seilles
Rue de l'Eglise Saint Etienne	16	Seilles
El Cor	1	Maizeret
Rue Fond Du Chenal	1	Andenne
Rue Fond Du Chenal	1/A000	Andenne

Rue Fond Du Chenal	2/A000	Andenne
Rue Fond Du Chenal	2/B000	Andenne
Rue Fond Du Chenal	2/C000	Andenne
Rue Fond Du Chenal	3	Andenne
Rue Fond Du Chenal	3/B000	Andenne
Rue Fond Du Chenal	4	Andenne
Rue Fond Du Chenal	5	Andenne
Rue Foresse	340	Sclayn
Rue Foresse	342	Sclayn
Rue Grise Pierre	1	Andenne
Rue de la Haie Monet	2	Landenne
Rue de la Haie Monet	5	Landenne
Rue de la Haie Monet	4	Landenne
Rue de la Haie Monet	7	Landenne
Rue de la Haie Monet	8	Landenne
Rue de la Houssaie	79	Landenne
Rue Jerusalem	74	Sclayn
Rue Jerusalem	74/A	Sclayn
Loysse	524	Landenne
Moisnil	1	Maizeret
Moisnil	1/B000	Maizeret
Moisnil	2	Maizeret
Moisnil	3	Maizeret
Moisnil	6	Maizeret
Moisnil	7	Maizeret
Montigny	1	Vezin
Notre Dame de Chaminiat	77	Sclayn
Rue Passepeau	3	Andenne
Rue du Pelé Tienne	7	Thon
Rue du Pelé Tienne	9	Thon
Rue Roberfroid	1	Andenne
Rue Roberfroid	2	Andenne
Rue Roberfroid	4	Andenne
Rue Saint Maurice	99/B	Sclayn
Rue Saint Maurice	99/0001	Sclayn
Rue Saint Maurice	99/0002	Sclayn
Rue Saint Maurice	100	Sclayn
Rue Saint Maurice	100/000	Sclayn
Rue Saint Maurice	102/0001	Sclayn
Rue Saint Maurice	102/0002	Sclayn

Rue Saint Maurice	102/0101	Sclayn
Rue Saint Maurice	102/0201	Sclayn
Rue Saint Maurice	102/0202	Sclayn
Rue Saint Maurice	103	Sclayn
Rue Saint Maurice	104	Sclayn
Rue Saint Maurice	105	Sclayn
Rue Saint Maurice	106	Sclayn
Rue Saint Maurice	107	Sclayn
Rue Saint Maurice	108	Sclayn
Rue Saint Maurice	109	Sclayn
Rue Saint Maurice	110	Sclayn
Rue Saint Maurice	111	Sclayn
Rue Saint Maurice	111/A	Sclayn
Rue Saint Maurice	111/B	Sclayn
Rue Saint Maurice	112	Sclayn
Rue Saint Maurice	112/0002	Sclayn
Rue Sous Stud	21	Andenne
Sur la Reppe	2	Andenne
Rue sur les Vignes	1	Andenne
Rue sur les Vignes	2	Andenne
Rue sur les Vignes	2/0001	Andenne
Rue sur les Vignes	2/A	Andenne
Rue sur les Vignes	2/B	Andenne
Rue sur les Vignes	4	Andenne
Rue sur les Vignes	6	Andenne
Rue sur les Vignes	7	Andenne
Rue sur les Vignes	8	Andenne
Rue sur les Vignes	8/A	Andenne
Rue sur les Vignes	9	Andenne
Rue sur les Vignes	10	Andenne
Rue sur les Vignes	10/B	Andenne
Rue sur les Vignes	11	Andenne
Rue sur les Vignes	11/A	Andenne
Rue sur les Vignes	12	Andenne
Rue sur les Vignes	13	Andenne
Rue sur les Vignes	15	Andenne
Rue sur les Vignes	19	Andenne
Rue du Tienne	2	Sclayn
Rue du Tienne	4	Sclayn
Rue Tramaka	6/C	Seilles
Vau d'Aigle	272	Bonneville

Rue Vaussalle	3	Namêche
Rue Vaussalle	4	Namêche
Rue Vaussalle	5	Namêche
Rue Vaussalle	5/A	Namêche
Rue Vaussalle	9	Namêche
Rue Vaussalle	11	Namêche
Rue Vaussalle	14	Namêche
Rue Vaussalle	15	Namêche
Rue Vaussalle	16	Namêche
Rue Vaussalle	18	Namêche
Rue Vaussalle	20	Namêche
Rue Vaussalle	20/A	Namêche
Rue Vaussalle	22	Namêche
Rue Warnier	1	Seilles
Rue Warnier	1/A000	Seilles
Rue Warnier	2	Seilles
Rue Warnier	3	Seilles
Rue Warnier	4	Seilles
Rue Warnier	6	Seilles
Rue Warnier	6/A	Seilles
Rue Winand	1	Andenne
Rue Winand	2	Andenne
Rue Winand	3/A	Andenne
Rue Winand	3/B	Andenne
Rue Winand	3/C	Andenne
Rue Winand	3/D	Andenne
Rue Winand	4	Andenne
Rue Winand	5	Andenne
Rue Winand	6	Andenne
Rue Winand	7	Andenne
Rue Winand	10	Andenne
Rue Winand	11	Andenne
Rue Winand	12/RC00	Andenne
Rue Winand	12/0001	Andenne
Rue Winand	12/0002	Andenne
Rue Winand	13	Andenne
Rue Winand	15	Andenne
Rue Winand	21	Andenne
Rue Winand	22	Andenne
Rue Winand	23	Andenne
Rue Winand	24	Andenne

Rue Winand	25	Andenne
Rue Winand	26	Andenne
Rue Winand	28	Andenne
Rue Winand	30	Andenne
Rue Winand	32	Andenne
Rue Winand	34/B000	Andenne
Rue Winand	34/C000	Andenne
Rue Winand	34/D000	Andenne
Rue Winand	36	Andenne
Rue de l'Eglise Notre-Dame	1	Namèche
Rue de l'Eglise Notre-Dame	2	Namèche
Rue de l'Eglise Notre-Dame	3	Namèche
Rue de l'Eglise Notre-Dame	5	Namèche
Rue de l'Eglise Notre-Dame	6	Namèche
Rue de l'Eglise Notre-Dame	7	Namèche
Rue de l'Eglise Notre-Dame	8	Namèche
Rue de l'Eglise Notre-Dame	9	Namèche
Rue de l'Eglise Notre-Dame	10	Namèche
Rue de l'Eglise Notre-Dame	11	Namèche
Rue de l'Eglise Notre-Dame	11/A	Namèche
Rue de l'Eglise Notre-Dame	12	Namèche
Rue de l'Eglise Notre-Dame	14	Namèche
Rue de l'Eglise Notre-Dame	20	Namèche
Rue de l'Eglise Notre-Dame	21	Namèche
Rue de l'Eglise Notre-Dame	22	Namèche
Rue de l'Eglise Notre-Dame	24	Namèche
Rue de l'Eglise Notre-Dame	25	Namèche
Rue de l'Eglise Notre-Dame	26	Namèche
Rue de l'Eglise Notre-Dame	27	Namèche
Rue de l'Eglise Notre-Dame	27/A	Namèche
Rue de l'Eglise Notre-Dame	28	Namèche
Rue de l'Eglise Notre-Dame	29	Namèche
Rue de l'Eglise Notre-Dame	30	Namèche
Rue de l'Eglise Notre-Dame	31	Namèche
Rue de l'Eglise Notre-Dame	32	Namèche
Rue de l'Eglise Notre-Dame	33	Namèche
Rue de l'Eglise Notre-Dame	37	Namèche
Rue de l'Eglise Notre-Dame	37/A	Namèche
Rue du Baty	218	Sclayn
Rue du Baty	219	Sclayn
Rue du Baty	221	Sclayn

Rue du Baty	221/A000	Sclayn
Rue du Baty	222	Sclayn
Rue du Baty	223	Sclayn
Rue du Baty	224	Sclayn
Rue du Baty	225	Sclayn
Rue du Baty	226	Sclayn
Rue du Baty	227/001	Sclayn
Rue du Baty	228	Sclayn
Rue du Baty	229	Sclayn
Rue du Baty	230	Sclayn
Rue du Baty	231	Sclayn
Rue du Baty	232	Sclayn
Rue du Baty	233	Sclayn
Rue du Baty	234	Sclayn
Rue du Baty	237	Sclayn
Rue du Baty	238	Sclayn
Rue du Baty	238/A000	Sclayn
Rue du Baty	238/B000	Sclayn
Rue du Baty	239	Sclayn
Rue des Combattants	165/A000	Sclayn
Rue des Combattants	165/B000	Sclayn
Rue des Combattants	165/C000	Sclayn
Rue des Combattants	165/D000	Sclayn
Rue des Pipiers	8/0001	Andenne
Rue des Pipiers	8/RC00	Andenne
Rue des Pipiers	2	Andenne
Rue des Pipiers	3	Andenne
Rue des Pipiers	4	Andenne
Rue des Pipiers	5	Andenne
Rue des Pipiers	6	Andenne
Rue des Pipiers	7	Andenne
Rue des Pipiers	8/0001	Andenne
Rue des Pipiers	8/RC00	Andenne
Rue des Pipiers	9	Andenne
Rue des Pipiers	10	Andenne
Rue des Pipiers	11	Andenne
Rue des Pipiers	13	Andenne
Rue des Pipiers	14	Andenne
Rue des Pipiers	15	Andenne
Rue des Pipiers	18/A000	Andenne
Rue des Pipiers	18/A001	Andenne
Rue des Pipiers	18/B000	Andenne
Rue des Pipiers	18/C000	Andenne

Rue des Pipiers	19	Andenne
Rue des Pipiers	20	Andenne
Rue des Pipiers	20/0002	Andenne
Rue des Pipiers	20/RC00	Andenne
Rue des Pipiers	22	Andenne
Rue des Pipiers	23	Andenne
Rue des Pipiers	24	Andenne
Rue des Pipiers	26	Andenne
Rue des Pipiers	27	Andenne
Rue des Pipiers	27/A000	Andenne
Rue des Pipiers	28	Andenne
Rue des Pipiers	29	Andenne
Rue des Pipiers	30	Andenne
Rue des Pipiers	30/A000	Andenne
Rue des Pipiers	30/B000	Andenne
Rue des Pipiers	30/C000	Andenne
Rue des Pipiers	31	Andenne
Rue des Pipiers	32/A000	Andenne
Rue des Pipiers	32/B000	Andenne
Rue des Pipiers	32/C000	Andenne
Rue des Pipiers	33	Andenne
Rue des Pipiers	33/0001	Andenne
Rue des Pipiers	35	Andenne
Rue Wilgot	1	Andenne
Rue Wilgot	3	Andenne
Rue Wilgot	4	Andenne
Rue Wilgot	5	Andenne
Rue Wilgot	6	Andenne
Rue Wilgot	7	Andenne
Rue Wilgot	9	Andenne
Rue Wilgot	13	Andenne
Rue Wilgot	11	Andenne
Rue Wilgot	15	Andenne
Rue Wilgot	16	Andenne
Rue Wilgot	18	Andenne
Rue Wilgot	20	Andenne
Rue Wilgot	21	Andenne
Rue Wilgot	22	Andenne
Rue Wilgot	23	Andenne
Rue Wilgot	24	Andenne
Rue Wilgot	26	Andenne
Rue Wilgot	28	Andenne
Rue Wilgot	29	Andenne
Rue Wilgot	29/A000	Andenne
Rue Wilgot	29/B000	Andenne

Rue Wilgot	31	Andenne
Rue Wilgot	33	Andenne
Rue Wilgot	35	Andenne
Rue Wilgot	30/0005	Andenne
Rue Wilgot	30/0006	Andenne
Rue Wilgot	30/0004	Andenne
Rue Wilgot	30/0002	Andenne
Rue Wilgot	30/0003	Andenne
Rue Wilgot	30/0001	Andenne
Rue Arches Royales	163	Coutisse
Rue Arches Royales	164	Coutisse
Rue Arches Royales	165	Coutisse
Rue Arches Royales	166	Coutisse

**PAR LE CONSEIL,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

**LE PRESIDENT,**

**R. GOSSIAUX**

**P.RASQUIN**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**



**LE DIRECTEUR GENERAL,**

**LE BOURGMESTRE,**

  
**R. GOSSIAUX**

  
**C. EERDEKENS**